Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 10 Mouharrem 1446
16 Juillet 2024

N° 82

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1792**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1793**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1797**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1797**
Avis aux créanciers..... **1805**
Convocations
Sociétés anonymes **1805**
Sociétés communautaires..... **1808**
Divers
Avis au public..... **1809**
Actes Administratifs
Avis au public **1810**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Société El Bouniane..... **1812**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général

Renouvellement du mandat du Directeur Général Adjoint

SOCIETE HOTELIERE SUN BEACH

HOTEL ROYAL KENZ

Société anonyme

Au capital de 5 799 270 dinars

Siège social : Route Touristique Jinen El Kantaoui Hammam Sousse

Identifiant unique : 0047344A

MF : 0047344 AAM000

N° d'enregistrement du dépôt au RNE : 202475956

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 Juin 2024, enregistré à la recette des finances à Hammam Sousse le 02 Juillet 2024 sous le n°24704141, quittance n° 81720, les actionnaires ont décidé à l'unanimité de renouveler les mandats des membres du conseil d'administration actuel :

- Mr Raouf Maarouf ;

- Mme Awatef Maarouf

- Mr Faouzi Maarouf.

Et ce pour une durée de trois (03) années, soit les exercices 2024, 2025 et 2026, expirant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Et en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 Juin 2024, enregistré à la recette des finances à Hammam Sousse le 02 Juillet 2024 sous le n°24704142, quittance n°81726, les membres du conseil d'administration ont décidé à l'unanimité le renouvellement du mandat de Mr Raouf Maarouf en qualité de Président Directeur Général de la société et de Mme Awatef Maarouf en qualité de Directeur Général Adjoint de la société pour une durée de trois (03) années, soit les exercices 2024, 2025 et 2026, expirant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

2024S00909SANB2

Réunion de l'assemblée générale extraordinaire pour l'augmentation de capital de la Société

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 20.095.590,000 Dinars

Siège social : Zl Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Les actionnaires de la société CYTOPHARMA sont réunis Mercredi le 3-7-2024 à 9 heures du matin au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du Lac Victoria - Les Berges du Lac 1053 Tunis sur convocation du conseil d'administration. Copie de PV est déposée au RNE le 8/7/2024 sous numéro de reçu AC06942024.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social par souscription en numéraire avec suppression du DPS et avec prime d'émission,

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'opération de l'augmentation du capital social.

3. Fixation de la prime d'émission

4. Modification de l'article 6 des statuts

5. Pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à la réalisation et la constatation de l'augmentation du capital.

6. Pouvoirs pour formalités.

2024401781SANB2

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEURS DEPOT DES ETATS FINANCIERS

Société Immobilière Notre Dame de Tunis

Société anonyme

Au capital de 150.000 dinars

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0002063A

N° d'affiliation à la C.N.S.S : 35623-24

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Avril 2024, enregistré à la Recette des finances de Charguia, le 10 Mai 2024 sous le n°24504617, quittance n°M069996, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Mohamed Ali BAKIR en qualité d'Administrateur et de renouveler les mandats des Administrateurs suivants :

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

- La Société RYM

- Les Héritiers Feu Aziz MILED

- La Société MAYODOR

Pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ont été déposés auprès du Centre National du Registre des Entreprises (RNE) le 8/7/2024 sous le n°202475758.

2024401787SANB2

Nomination d'un Président Directeur Général

Société Immobilière Notre Dame de Tunis

Société anonyme

Au capital de 150.000 dinars

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0002063A

N° d'affiliation à la C.N.S.S : 35623-24

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration n°48 du 27 Février 2024, enregistré à la Recette des Finances de Charguia, le 26 Juin 2024 sous le n°24806608, quittance n°M086557 et déposé auprès du Centre National du Registre des Entreprises (RNE) le 01/7/2024 sous le n°202449548, il a été décidé de nommer Monsieur Mohamed Ali BAKIR Président Directeur Général de la société.

2024401788SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution de la société et nomination d'un liquidateur

Société Apinata - SRL

Capital 127.000 dinars

Siège social : Rue de Béja - Lot N°A30, Z.I Mghira 2082 Fouchana, Ben Arous

Identifiant Unique : 1786228S

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 02 février 2024 enregistré à la recette des finances de Fouchana sous n°24500626 et suivant quittance n°M017515, et déposé au Registre National des Entreprises, sous le numéro 202442265, quittance n°2024F58061812 il a été décidé :

- La dissolution volontaire de la société.

- La nomination de M. Moez Makhlouf, liquidateur de la société.

- Le lieu de la liquidation est fixé au cabinet du liquidateur sis aux Berges du Lac, rue du Lac Mâlaren, résidence Palais du Golfe, bureau C2 (tél : 53 755 755).

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances entre les mains du liquidateur avec un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées dûment justifiés et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2024R01828SRLB2

SOCIETE TAHER DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

SARL au capital de 220.000 Dinars

22, Rue Remada - Sfax

I.U : 1203514G

Suivant P.V de l'A.G Extraordinaire en date du 7 juin 2024 enregistré à la R.E.A.S à Sfax le 20 juin 2024 sous le n°24503557 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à Sfax le 26 juin 2024 sous le n°202472806, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur Nizar Barkia en tant que liquidateur.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse suivante : Rue Nasria, Imm. Tej, Bloc A, 3ème étage, B. 34,3027 Sfax El-Jadida et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2024X00881SRLB2

Dissolution anticipée de la société BAYA PROD

Avis aux créanciers

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 dinars

76 Avenue Habib Bourguiba Bloc A Bureau A-1-1 1er étage 2080 Ariana - Tunisie

Identifiant Unique : 1523236J

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 02/7/2024 et enregistré à la recette des finances cité administrative de l'Ariana le 3/7/2024 sous le n°24504686, quittance n°M083088 et dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 5/7/2024 sous le numéro 202475419, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et la nomination de Madame Karima SAYADI en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Tout créancier doit, sous peine de forclusion, produire ses titres de créance au liquidateur à l'adresse suivante : Diar Soukra 2 Immeuble Yasmine 1 App 153 l'Aouina 2045 Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

2024401769SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 28 juin 2024 et enregistré à la recette des finances El Mourouj le 4 juillet 2024 Quittance n°M059985 n° d'Enregistrement 24203590, Sana Htira a cédé à Imen Matrouh le fonds de commerce sis au lot n°253 AFH Mourouj Ben Arous dont l'activité est la garderie et la crèche pour les enfants.

Les oppositions seront faites dans le local ci-dessus désigné et ce dans le délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 10/7/2024.

2024T00663FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01/7/2024, rédigé par l'avocat Mongi Elyahiaoui enregistré le 4/7/2024 à la recette des finances rue Eljazira sous le n°24202189 quittance n°Mo50792, Mr Fethi Tounsi titulaire de la CIN n°05040463, demeurant 15

Rue Ali bach Hamba Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente de produits ménagers dans le local n°4 Immeuble Tej el Jazira sis au 30 Rue Eljazira Tunis R C N° A 119321999, à Mr Aymen Zayani, demeurant au n°7 Rue 11106 Mourouj 2 Tunis, titulaire de la CIN n°09078392. Toutes les oppositions devraient se faire entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du F.C vendu sus indiqué où l'acte est déposé dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal Essabah du 10/7/2024.

2024T00667FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente signé le 3/7/2024 et enregistré à la recette des finances de Tebourba Manouba le 3/7/2024 reçu n°M036808 enregistrement n°24201030.

Société Rouahi Auto société à responsabilité limitée représentée par Madame Safa Mowahli titulaire de la carte d'identité nationale n°09506113 a vendu à Mr Fethi Derwiche titulaire de la carte d'identité nationale n°07329619 délivrée le 6/9/2019 demeurant à Mahajer Tebourba la totalité du fonds de commerce exploité à la vente de «fourniture de sport et divertissement» comme activité principale et de l'Activité sportive comme activité secondaire à l'Av. Habib Bourguiba Tebourba.

Toute opposition à cette vente doit être déposée entre les mains de l'Avocate Maître Tayari Wafa demeurant 13 rue Beb Benet dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal El Anouar le 11/7/2024

2024T00674FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de donation d'un fonds de commerce daté le 27/6/2024 par l'Huissier notaire Hanen Assadi et son collègue enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 3/7/2024 reçu n°M058041, Mr Oussama Ben Othmen CIN n°13420912 a cédé à Mr Badreddine Ben Othmen CIN n°08648827 toute la moitié de fonds de commerce destiné pour commerce et divers articles épices et ingrédients situé à la rue sidi zitouni Houmet souk (Hamel el Misk).

Toutes oppositions se feront entre les mains de donateur du local concerné dans un délai de 20 jours de sa parution au jort. Cette annonce a été publiée le 4/7/2024 au journal "Achourouk".

2024R01829FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de donation d'un fonds de commerce daté le 27/6/2024 par l'Huissier notaire Hanen Assadi et son collègue enregistrée à la recette des finances de Djerba Midoun le 3/7/2024 reçu n°M058040, Mr Badreddine Ben Othmen CIN n°08648827 a cédé à Mr Oussama Ben Othmen CIN n°13420912 toute la moitié de fonds de commerce destiné pour commerce et divers articles épices et ingrédients situé à l'avenue Abdelhamid el Kadhi Djerba Houmet souk (Bader Al Afrah). Toutes les oppositions se font entre les mains de donateur du local concerné dans un délai de 20 jours de sa parution au jort. Cette annonce a été publiée le 5/7/2024 au journal "Achourouk".

2024R01830FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente enregistré à la recette de Monastir en date du 25/4/2024 sous n°24203387 quittance n°M034080 Mme Chaima Bouzgarou C.I.N n°14031202 a vendu à Mme Zeinab Bouzgarou C.I.N n°14031204 la totalité du fonds de commerce situé à Cité 4 à Monastir consistant en une salle de sport et vente les produits nécessaires à la dite activité.

Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux dans les mains du vendeur sis Cité 4 appartement 25 Monastir.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 29/6/2024.

2024S00907FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente légalisé à la municipalité de Monastir en date du 18/4/2024 et enregistré à la recette de Monastir en date du 19/4/2024 sous n°24303210 quittance n°M031834 Mme Naima Hadad C.I.N n°04114383 a vendu à Mme Soumaya Makeda C.I.N n°06764111 la totalité du fonds de commerce situé à l'Avenue de la République à Monastir consistant en un restaurant.

Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux entre les mains du vendeur sis à la Rue Vienna Monastir.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 29/6/2024.

2024S00908FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 20/6/2024, enregistré à la recette des finances de Rue 3 Septembre 1934 Sousse le 5/7/2024, (reçu n°M057398, enregistrement n°24201632) Monsieur Khelifa Ben Elbechir Ben Khelifa Oueslati titulaire de la CIN n°05538496 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue 18 Janvier en face Faculté de Fiscalité gouvernorat de Sousse, destiné à la vente de journaux et du tabac «DRUGSTORE», à Monsieur Idris Ben Khelifa Ben Amor Chafii titulaire de la CIN n°00971108.

Les oppositions s'effectuent chez Maître Belkacem M'dimagh avocat à la cour de cassation de la Société Professionnelle Unie d'Avocats - sis à 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 10/7/2024.

2024S00910FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 28/5/2024 enregistré à la recette des finances Rue 3 septembre 1934 Sousse sous le n°24201840 quittance n°M048006 Mr Kamel Ben Salem Ben Ameur Eljdid CIN n°02935899 a vendu le fonds de commerce "DRUGSTORE" à Mr Wissem Ben Ameur Ben Elarbi Gherbali CIN n°08443846 demeurant à Bir Echobek Rue 499 n°1 Elbaldi Sousse.

Un extrait a été publié au journal Echourouk du 29/6/2024.

Les oppositions sont reçues dans 20 jours entre les mains de l'acquéreur sis à la Rue Khair Eddine Ben Mostapha Sahloule 1 Sousse.

2024S00911FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte écrit sous seing privé enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 5/4/2024 sous numéro 24200837 quittance numéro M016116 et un acte avenant enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 5/4/2024 sous numéro 24200838 quittance numéro M016131, la société Rania Informatique suarl portant identifiant unique 1359718C a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux destiné pour exercer l'activité Informatique sis au rez-de-chaussée immeuble Izdihar avenue Yaser Arafet Sahloul Sousse, à la société HD Informatique Services suarl en cours de constitution portant identifiant unique 1870801A dont sa représentante légale Mme Naima Haddaji portant CIN n°11861711. Le siège indiqué est destiné pour accepter les objections à l'acheteur et le délai pour les objections est fixé à 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien Al Shorouk le 9 avril 2024.

2024S00913FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé le 28 juin 2024 et légalisé à la municipalité de Sahline le 28 juin 2024 enregistré à la Recette des finances de Sahline le 28 juin 2024 quittance n°M027779 et enregistrement n°24201381, Mme Hela ben Abdessalem demeurant à l'avenue Hédi Chaker Sahline (au nom et au profit de sa mère Mme Saloua Souid identifiant unique 1648423Z) demeurant à l'avenue Hédi Chaker Sahline, a vendu le fonds de commerce destiné à la vente de pièces autos au local situé à l'avenue Habib Bourguiba Sahline avec tous ses éléments corporels et incorporels, à 2A PIECES AUTO société à responsabilité limitée ayant son siège à Sidi Nasser Sahline 5012 identifiant unique 1857660 représentée par sa gérante Mme Soumaya Ben Yahia.

Toute opposition à cette cession doit être déposée au cabinet d'avocat Maître Malek Rejiba Rue 22 Janvier 1952 Immeuble Gloulou2, Sousse, dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication au JORT, ce délai dépassé, il sera sans effet et irrecevable.

Cette cession a été publiée au quotidien la Presse le 9 juillet 2024.

2024S00914FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 8/7/2024 enregistré le 9/7/2024 à la recette des finances de Msaken sous le n° d'enregistrement 24202696 et le n° de quittance M089063, Mr. Bechir Houes Cin n° 02825467 a vendu à Mr. Hédi Slimen Cin n°03945025, tout le fonds de commerce situé à l'avenue El mahata, Msaken - Sousse, dont l'objet commerce et vente des produits sanitaires et métalliques.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 12/7/2024.

2024S00916FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé daté du 26/6/2024 ; enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche Tunis le 28/6/2024 quittance n°M059022 enregistrement n°24202961, le fonds de commerce sis à la rue d'Egypte Tunis, qui a pour objet la vente du Prêt-à-porter au détail, a été vendu par la Société TIRAMODA, SARL, inscrite au Registre National des Entreprises sous le N°1458630X, Matricule fiscal 1458630X, son siège social sis à cité Agba N°191 Monastir, représentée par son gérant Mr Bilel Gam C.I.N n°06904488, à la SOCIETE ADDICTIVE MODE, SARL, inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°1873719W, Matricule fiscal 1873719W, son siège social sis à Espace la perle bleu n°10 route Gammarth Tunis, représentée par son gérant Mr Mahmoud Chamtouri C.I.N n°06752956.

Les oppositions seront effectuées dans les délais fixés par la loi au local du Maître Belaïd Mohamed Ali, Avocat à la cour de cassation, 14 Avenue de République Sousse.

Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 11/7/2024.

2024S00917FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 01/7/2024 et enregistré à la recette des finances de Mahres Sfax le 5/7/2024 sous le n°24200987 quittance n°M031817, la société ALI ZAMMEL a vendu à Madame Mariem

Rekik la totalité du fonds de commerce ayant pour objet l'activité de vente de fruits secs exploité dans le local sis à cité ennour 3060 mahres Sfax avec ses équipements et tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle, l'achalandage, le droit au renouvellement du bail du local où est exploité le fonds vendu.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées chez le vendeur au local sis à cité el bahri 3 rue 2235 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Assabeh et le Temps le 6/7/2024.

2024X00879FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 02/7/2024, enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 3/7/2024, quittance n°M074095 enregistrement n°24202837, Kamel Laswad cin n° 09104081, demeurant à bidoui sidi Mahlouf Médenine a vendu à Radhia Smairia, cin n°09239423 demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Immeuble taktak 2 app 22 Sfax tout le Fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente des fruits secs au local mesurant 3 mètres carrés sis à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax loué de son propriétaire Habib Hachicha.

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser à l'acheteuse Radhia Smairia à son domicile précité.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assabeh et le Temps du 9/7/2024.

2024X00880FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/6/2024 enregistré à la Recette des finances de Sakiet Ezzit le 01/7/2024 sous le n°21202160, quittance n°M051882, M. Abedlmajid Ben Ameur a vendu le fonds de commerce sis à la route de Tunis Km 4 Merkez Bouassida, Sfax pour une librairie à Mme Fahima Bent Ali Chaari, CIN n°01007458.

Les oppositions seront acceptées chez le vendeur à son adresse située à la librairie à la route de Tunis Km 4 Merkez Bouassida, Sfax. Dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien du 9 juillet 2024.

2024X00894FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 28/6/2024 enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Chebbi Sfax le 9/7/2024 sous le numéro 24202913 quittance n°M075693 Mme Mona Ennaifar cin n°08860183 du 02/8/2007 ; demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Elain km 7 Sfax identifiant 1745397j a vendu à la société logistica trading SARL identifiant 1817870M demeurant à l'avenue Abou Elhassan Allakhmi immeuble la perla 6ème étage Sfax, le fonds de commerce sis à la rue Mohamed Ali n°20 Sfax ville exploité dans l'activité d'un café catégorie1.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T auprès du cabinet maître Mohamed Chaabouni avocat sis à immeuble intileka bloc B2 5ème étage. Cette annonce a été publiée au journal Assabeh du 11/7/2024.

2024X00897FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte daté et légalisé le 15/6/2024 et enregistré le 20/6/2024 à la recette des finances El Menzah IV sous le numéro 24204954 quittance n°093131. La Sté «SAMCHO FOOD» SARL, IU n°1716173G, siège social 04 rue Jalouli Faress Ennasr 02 Ariana, a vendu à la Sté «KLY CATERING» SARL IU n°1872052V, siège social imm CLEOPATRE 1er étage bur 1-5 centre URB NORD 1082, le fonds de commerce sis au 04 rue Jalouli Faress Ennasr 02 Ariana, ayant comme activité commerciale la Restauration. Toutes les oppositions auront lieu auprès de rédacteur de l'acte Maître Houssine Ben Abdelkrim avocat à la cour de cassation auprès du cabinet sis au 01 rue Othman Tlili l'Aouina 2045 Tunis dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 6/7/2024.

2024401783FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente légalisé à la municipalité de Kalat al Andalous en date du 29 septembre 2017 enregistré à la recette des finances de la cité ettadhamen en date du 29/4/2024 sous le n° de 24202522 quittance n° m045155 Mr Assadek ben al Aazar ben Saadi Hamdi cin n°07791623 et Mme Jalila Bent Abdallah ben Ahmed al Moumni cin n°07334128 et Mr Ahmed ben Abdallah ben Ahmed Moumni cin n° 07447086 ont vendu à Mr Ibrahim ben Salah ben Sghair al Wartatani cin n°02530604 et Mr Yosri ben Assadek Hadrach cin n°08331185 tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café sis à la route de chinois en face de cité Albastin cité Ettadamen l'Ariana.

Toutes oppositions seront déposées chez leurs avocate Hadrach Najwa sis au 25 rue d'Angleterre immeuble tej al Jazira 2ème étage bureau n°21 Tunis pendant 20 jours de la date de la parution de cette annonce au jort.

Cet avis a été publié au journal Sahafa en date du 12/7/2024.

2024401786FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé ayant signatures légalisées le 25 et 26 Juin

2024 enregistré le 3/7/2024 à la recette des finances El Menzah 9 (Q n°58000, E n°24202067). La Société CHALLENGER (Identifiant unique n°0714264S) ayant siège social à Manar Centre magasin 48 Mannar 2, a cédé à SAHAR BENT DHAOU JALALI demeurant au 54 rue El Hikma cité fleur d'oranger Manouba la totalité du fonds de commerce exploité au magasin n°48 Manar Centre Manar 2 Tunis, à usage commercial pour l'activité de prêt à porter.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne au domicile élu au cabinet de Maître Zied Bacha avocat de la société Internationale Avocats Conseils, 37 bis Rue Ali Zlitni, résidence Montazah el Manar, Bloc A, bureau BA1, Manar 3, 2092 Tunis.

Le présent avis a paru sur le journal la Presse du 10/7/2024.

2024401789FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé ayant signatures légalisées le 25/6/2024 enregistré le 26/6/2024 à la recette des finances El Menzah VI, (Q n°095579 E n°24205148) Majdi Hafsa demeurant au 16 Rue Fatma Ennachi Menzah 5 Ariana, a cédé à Omar Aloulou demeurant à 38 Galerie du Colisée Menzah 6 Ariana la totalité du fonds de commerce exploité au 09 Galerie du Colisée Menzah6 Ariana, destiné pour toutes les activités commerciales.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne au domicile élu sis cabinet de Maître Zied Bacha avocat de la société Internationale Avocats Conseils, 37 bis Rue Ali Zlitni, résidence Montazah el Manar, Bloc A, bureau BA1, Manar 3, 2092 Tunis.

Le présent avis a paru sur le journal la Presse du 10/7/2024.

2024401790FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte du 18/01/2024 enregistré à la recette de Manouba le 22/3/2024 par quittance n°027714M enregistrement n°24201347; Mme Nancy Marie Lora Glado Vve Med Ikbal Zheni, CIN n°09151622, Mlle. Sarah ZHENI, CIN n°15029567, M. Md Ali Zheni, demeurant au 9 Rue de Jérusalem; ont cédé à :

Société «LE PARADIS» SARL, RNE n°1381114K, sise au 12 Rue de l'Environnement Manouba, dont le Gérant est M. Khaireddine Triki CIN n°05200956, la totalité de leur fonds de commerce de (jardin d'enfants et garderie), dénommé «Le Petit Paradis» sis au n°5 Rue Ibnou Jazzar Manouba.

Le domicile élu pour recevoir les oppositions éventuelles a été fixé chez Sté LE PARADIS SARL élisant domicile chez cabinet Me B. Ben Mabrouk A19 Montplaisir Tunis; dans 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent au JORT.

Le présent avis est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 12/7/2024.

2024401793FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances de Kelibia le 27/6/2024 reçu n°M050219 enregistrement n°24301850, M.Raouf GARA a loué à la Société Vieux Port en gérance libre le fonds de commerce du café et restaurant situé à rue sidi Mustapha Port Kelibia 8090 Kelibia, pour une année renouvelable à partir du 01/6/2024 finissant le 31/5/2025, cette dernière supportera tous les frais qui en découlent durant toute la période de sa gérance.

Le présent avis a été publié aux journaux Assabah et le Temps le 6/7/2024.

2024T00670FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Nom de l'association : Association Régionale "Chifa" pour la prise en charge des personnes âgées atteintes de cancer.

Siège : Sania Douf Kebili - Route Fawar

Objet : Sociale.

Objectifs :

1. Soutenir les efforts de l'Etat pour fournir de l'aide aux personnes âgées atteintes de cancer.

2. Organiser des activités culturelles et de divertissement pour les personnes âgées atteintes de cancer.

3. Etablir des relations avec des associations similaires dans le domaine d'activité de l'association.

Membres :

M. Hytham Ben Aboulbabah Al Mansouri (Président de l'association)

M. Nour Eddine Ben Belkacem Al Harabi (Trésorier).

2024T00662APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Jurisaffaires : Avocats & Conseils

Me. Med Slim BOUDERBALA

Tél : 71 256 751

Avocats-conseils@jurisaffaires.net

1/ Partie poursuivante : Tunisian Saudi BANK «TSB» en la personne de son représentant légal, Sté

anonyme, Matricule au RNE sous le n°013026 E, siège social au 32 Rue Hédi Karray 1082, Tunis.

2/ Parties saisies :

1) Sté Hamza Transport de Marchandises en la personne de son représentant légal, S.A.R.L, MF1193524B, siège social au 56, rue Ibn Jazar, route Zarmedin, Jammel - Monastir ; ayant élu domicile chez Me. Imen Ghzara, avocate à la cour de cassation immeuble Tunis-Carthage 3ème étage - Borj Baccouche - Ariana.

2) Mohamed Hamza ben Hichem Khadraoui, Tunisien, gérant de société, non immatriculé au registre de commerce titulaire de la Cin n°04725170, demeurant au 38 rue Mohamed Manachou, Montfleury - Tunis.

3/ Avocat poursuivant : Me. Med Slim BOUDERBALA Avocat près de la cour de cassation de la société Juris - Affaires Avocats & Conseils sise au 45 Rue Ali Dargouth, Tunis.

4/ Immeuble saisi : l'immeuble saisi est situé à l'angle de la route chela et la rue Tahar Haddad, Mornag, gouvernorat de Ben Arous à environ 1.5 km après le canal de Majerda - route chela, située dans une zone à vocation d'habitation, entouré de plusieurs villas.

L'immeuble saisi constitue un terrain carré de 665 m² objet du titre foncier n°56564 ben Arous dénommé «AL HANA 1524» constituant la parcelle 45 du plan parcellaire du titre 60542 Tunis sur lequel est construit une villa à usage d'habitation siégée et constituée de deux étages et deux portes principales une s'ouvre sur la route chela et l'autre sur la rue Tahar Haddad, d'un jardin ; d'un garage.

Composition de la villa :

- Un garage pour voiture avec une salle d'eau munie d'une douche et d'un lave main situé dans la partie arrière.

- Le rez-de-chaussée : dispose d'un salon muni d'une chambre + séjour + salle à manger + cuisine avec un séchoir.

- L'étage : dispose d'un hall + séjour, chambre d'enfants, chambre à usage de bureau et deux chambres à coucher.

Le local est équipé de toutes les commodités nécessaires à l'instar de l'électricité, le gaz naturel, l'eau courante, chauffage central, et de 03 climatiseurs d'une superficie couverte de 665 m² chaque étage mesure et d'une superficie d'à peu près 200m² et la superficie du garage et la salle d'eau est d'environ 35.95 m².

La villa est construite récemment et elle est en bon état : les mûrs en briques, les plafonds en dalle avec faux plafond; le parterre en marbre Tela, les portes en bois de bonne qualité et les fenêtres en pvc avec fer forgé.

5/ Mise à prix :

Cinq cent soixante douze mille deux cent quatre vingt et un dinars 245 millimes (572.281,245 dt)

6/ Date et lieu de la vente : Le mercredi 14 août 2024 à partir de 9h devant la chambre des criées du TPI de Ben Arous.

7/ Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs sans aucune restriction.

6/ Date et lieu de la vente : Le mercredi 14 août 2024 à partir de 9h devant la chambre des criées du TPI de Ben Arous.

7/ Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs sans aucune restriction.

2024T00664VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Ali Ouni

Huissier de justice

2 Rue Beb Bnet Tunis 2ème étage Tunis

Tél : 50134077

MF : 000/P/A/1377759/P

Le créancier poursuivant : Recette des finances Cité El Mahrajene.

Adresse : Tunis

Position 36.8297915.10.1787759

Le débiteur propriétaire du fonds : Ali Ben Mohamed Rezgui (CIN 00241414/ identifiant unique : 0946674W.)

Le titre exécutoire :

* jugement n°32464 Tribunal de 1ère instance de Tunis le 27/10/2017.

* jugement n°21593 Tribunal d'appel de Tunis le 23/01/2019.

Le fonds de commerce présenté à la vente : Un local commercial a peu prés 16.12 m² situé à la rue Mohamed Zarouk cité El Mahrajene Tunis avec tous ses éléments corporels : 2 tables - comptoir -réfrigérateur - 4 chaises - 2 pièces marbre attachées au mur - hôte - 2 parasols - lavabo avec pièce marbre, incorporels : la clientèle et l'achalandage.

La mise à prix : 17 100.280 Dinars

Les frais : L'acheteur paye l'intégralité du prix et supporte tous les frais d'exécution du jugement ainsi que les frais de la vente de l'enregistrement et de publication.

Date et lieu : Lundi le 29/7/2024 à 10 heures du matin et ce qui suit sur le lieu du fonds de commerce Rue Mohamed Zarouk Cité El Mahrajene Tunis.

Condition pour la participation aux enchères : Ne peut participer aux enchères que celui qui a déposé un montant de 10% de la mise à prix chez l'huissier de justice ou à la recette des finances.

La visite du fonds de commerce est ouverte pendant les horaires administratifs après contact avec l'huissier la remise n'aura lieux qu'après l'encaissement réel du prix.

2024T00668VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Taoufik Ben Boubaker Ben Abdallah ADOUNI (CIN 03368460), demeurant 3 rue Ahmed Tlili n°7 Hama Gabès.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble dénommé «Maha» objet du titre foncier n°24985 Gabes, qui représente un terrain rectangulaire d'une superficie de 143 m², situé sur l'avenue Mohamed Daghbaji, délégation d'El Hamma gouvernorat de Gabès. Il s'agit d'une zone qui bénéficie d'équipements complets d'aménagement (réseau d'eau potable, éclairage public, réseau électrique, réseau d'assainissement..). Il est bordé au nord par un magasin commercial avec un rez-de-chaussée, au sud par rue Ali Al-Khattabi, à l'est par l'avenue Mohamad Daghbaji et à l'ouest par un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée. Sur lequel se trouve un ancien bâtiment commercial actuellement inutilisé et dont la construction est inutilisable. La localisation de la propriété se distingue par sa situation au milieu de la zone commerciale de Hamma (zone à forte densité commerciale), à proximité de nombreuses installations commerciales et administratives (Ecole Daghbaji, Lycée Mohamad Ali, lycée Taher Al-Haddad, siège de la commune d'El Hamma et de sa délégation, et à proximité du bain municipal d'El Hamma), et à 60 mètres de la route principale.

5- Mise à prix : Deux cent cinquante mille dinars (250.000,000 DT), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès sis à l'avenue de Farhat Hached Gabès le mercredi vingt et un août deux mille vingt-quatre (21/8/2024) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X00884VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : 1) Slim Ben Hédi Ben Amor ZOHDI (CIN 03350981), demeurant à Cité Souii Mtorrch Gabès et ayant son domicile élu à l'étude de maître Marwa Arouri sise au 19 rue de Marseille, 1er étage Tunis 2) Olfa Bent Mohamed Azouzi (CIN 05830557) demeurant à Cité Souii Mtorrch Gabès 3) Société GABES SACS, SA, I.U. 1216906N, demeurant à ZI Ghanouch Gabès et ayant son domicile élu à l'étude maître Marwa Arouri sise à 19 rue de Marseille, 1er étage Tunis.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble dénommé «Al-Hana», objet du titre foncier n°20810 Gabès, qui représente un terrain clôturé d'une superficie de 1041 m², situé au Mtorrch Tbelbou délégation Gabès sud gouvernorat de Gabès, à l'intérieur du plan d'aménagement de la ville de Gabès approuvé en 2009 (lotissement Al-Souii), dans une zone où existent les réseaux électriques, l'éclairage, l'eau potable, Tunisie Télécom et les réseaux d'assainissement, mais les rues ne sont pas encore goudronnées, il est bordé au nord par un bâtiment de voisins et à l'est, sud et ouest par des rues. Sur lequel est bâti une villa de haute catégorie, avec des matériaux et des revêtements de haute qualité et de grande valeur financière. Il se compose d'un rez-de-chaussée, d'une mezzanine et d'un espace extérieur avec piscine: - Rez-de-chaussée; superficie couverte de 458 m², composé d'une chambre de 24 m², d'une salle de bain de 4 m², d'un dressing de 5 m², d'un séjour de 18 m², d'une salle de bain de 4 m², d'une salle d'eau de 4 m², un espace de 3 m², et une cuisine de 22 m². Une salle à manger d'une superficie de 19 m², un espace de 13 m², un séjour de 50 m², une chambre enfants de 15 m², une chambre enfants de 14 m², un séjour de 22 m², une chambre parents de 31 m², une salle de bain de 6 m², et un dressing de 13 m², hall et couloir de 70 m², espace d'entrée de 10m², espace escalier de 6 m², une piscine de 53 m².

- La mezzanine : surface couverte de 199 m², composée d'un débarras de 18 m², une pièce de 12 m², un couloir de 4 m², d'une cuisine de 8 m², un séjour de 44 m², une salle de jeux de 62 m², un dressing de 8 m² et un espace de 4 m².

- Le reste du terrain est une surface non couverte de 640 m², contenant une piscine et des escaliers.

5- Mise à prix : Sept cent onze mille cinq cent soixante cinq dinars (711.565,000), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date el lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès sis à l'avenue de Farhat Hached Gabès le mercredi vingt et un août deux mille vingt quatre (21/8/2024) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X00885VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Abdelmajid Ben Abdelaziz ENNOURI, CIN n°01277277, gérant d'une société, demeurant à la route El-Ain km 3 Markez El-Alia Sfax et à la route de Gabès km 2 avenue de l'environnement immeuble «Peugeot» Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi de l'immeuble dénommé «Villa Marie 63» objet du titre foncier n°45941 Sfax, s'élevant à quatorze (14) parts des trente-cinq (35) parts formant le titre. Il s'agit d'un terrain est situé sur la route de Gabès km 2 avenue de l'Environnement Sfax, d'une superficie de 651 m², délimité du nord par l'avenue de l'environnement, suivi de la route de Gabès sur une largeur totale de 45 mètres, de l'est par une voie de 12 mètres de largeur, du sud par la société HALF, et de l'ouest par Hela Amara, et ce à l'intérieur du plan d'aménagement urbain dans une zone symbolisée par Ua2, dans laquelle la construction de bâtiments comportant un rez-de-chaussée et quatre étages supérieurs est autorisée. Il comprend un bâtiment composé de deux étages :

- Rez-de-chaussée : d'une superficie couverte de 476 m² qui comprend un showroom automobile avec un sol en porcelaine renforcée, des fenêtres et des portes en aluminium, et protégé par des rideaux métalliques, et un atelier automobile avec un sol en carreaux de carrelage. Il y existe aussi un premier escalier menant à l'administration et un deuxième escalier menant à un magasin à l'étage supérieur, avec des marches en marbre.

- Etage supérieur : d'une superficie couverte de 509 m², y compris la saillie du plafond, menuiserie en bois, comprenant une administration ayant un hall dont le sol est en marbre, quatre bureaux au sol en carrelage, une salle d'eau avec un sol en porcelaine renforcée et équipée d'équipements modernes, un magasin et une salle d'archives.

A noter que les parts indivises objet de la saisie représentent une partie de la propriété dénommée «Villa Marie 63» objet du titre foncier n°45941 Sfax, d'une superficie totale de 4344 m², divisée en 35 parts, dont Hela Amara possède 7 parts, et elle est en possession, au prorata de ses parts d'un immeuble avec un rez-de-chaussée et trois étages, et Nabil Amara possède 14 parts et il est en possession au prorata de ses parts de la parcelle ouest du terrain, et dont le saisi Abdelmajid ENNOURI possède 14 parts, et il est en possession dans la proportion de ses parts de la parcelle décrite ci-dessus et du bâtiment qui y est bâti, le tout après avoir soustrait les zones allouées aux rues des cotés est et nord.

5- Mise à prix : Un million cent quarante et un mille neuf cent dinars (1.141.900,000), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi quatorze août deux mille vingt-quatre (14/8/2024) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X00886VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débitrice saisie : Sté Mediterranean Equipement, SARL, IU 0036926H, ayant son siège à la route Sidi Mansour km 0,5 Taparura 3002 Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Sofkar» objet du titre foncier n°28633 Sfax, situé en bordure de la route Sidi Mansour km 0,5 Avenue El Bousten zone El Bousten délégation Sfax ville Sfax (Il s'agit d'une zone industrielle symbolisée par le, avec une superficie d'au moins 1000 m² et une façade sur la route d'au moins 25 m pour chaque parcelle). La propriété comprend la totalité de la parcelle n°300 d'une superficie de 2 159 m², destinée à l'activité de prestation de services après-vente de machines et équipements agricoles et industriels uniquement. Il est délimité du nord par la parcelle 162, de l'est par la

parcelle 299 (toutes les parcelles dont les numéros sont indiqués suivent le titre foncier n° 11587 Sfax) et du sud par la route Sidi Mansour où se trouve son entrée, et à l'ouest par une rue projetée de 10 mètres de large, d'où l'on trouve également une entrée, et derrière rue Pascal. La propriété est constituée d'un terrain clôturé de tous côtés sur lequel a été érigé un bâtiment, avec un rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage partiel :

Rez-de-chaussée : divisé en :

- Une partie au sud comprenant un hall d'exposition, un espace de réception, plusieurs bureaux et des escaliers couverts menant aux deux étages supérieurs, et un ascenseur électrique, en plus d'un deuxième hall indépendant contenant plusieurs bureaux, un espace de réception et des escaliers couverts qui mènent également aux deux étages supérieurs. Son état général est bon, ses murs extérieurs et intérieurs sont en brique, habillés et peints avec de la peinture, son plafond est en béton armé et rosace en porcelaine, et il présente des décorations en gypse entrecoupées avec quelques lanternes électriques. Son sol est un mélange de carrés de céramique (parterre) et de carrés de marbre, et les portes et fenêtres sont en verre encadré d'aluminium.

- Le côté nord comprend un entrepôt et un atelier mécanique avec une salle d'eau, une penderie et une partie couverte en panneaux et couches calorifuges (Panneau sandwitch) du côté nord-est. Son état est moyen: son sol est en ciment armé uniquement et les murs de la salle d'eau sont recouverts de carreaux de céramique de qualité moyenne.

La superficie du rez-de-chaussée est de 944 m², en plus de la superficie du bâtiment recouverte de couches d'isolation thermique de 189 m².

- Le premier étage supérieur : d'une superficie de 944 m², qui comprend plusieurs bureaux, une petite cuisine, plusieurs salles d'eau, un couloir spacieux, un espace de réception, une salle de réunion, une salle d'archives et un bureau séparé avec casiers, une chambre, une douche et des escaliers menant au deuxième étage supérieur. Son état général est bon, ses murs extérieurs et intérieurs sont en brique, enduits et peints avec de la peinture à l'eau, son plafond est en béton armé recouvert d'une couche de gypse entrecoupée de quelques lanternes électriques, et son sol est fait de carrés de marbre. Quant aux portes, elles sont un mélange de menuiserie en bois d'excellente qualité et les fenêtres sont en verre encadré d'aluminium. Les murs de la petite cuisine et des sanitaires sont recouverts de carreaux de céramique est de bonne qualité.

- Le deuxième étage supérieur : d'une superficie de 78 m². Il comprend un bâtiment technique avec équipement d'ascenseur électrique, et une résidence de gardien avec un hall, une douche et une petite cuisine. Son état général est moyen, les murs intérieurs sont en brique, son toit est en béton armé et son sol est en carrelage ordinaire. Les portes sont en menuiserie en bois moyen et les fenêtres sont en menuiserie en aluminium.

Le bâtiment est entouré d'un jardin avec une zone herbeuse et un abri couvert pour les voitures, et du côté sud-ouest se trouve un poste de garde d'une superficie de 15 m².

L'ensemble de la propriété est équipé de lumière électrique, d'eau potable, de chauffage central, d'un dispositif de surveillance par caméra et est relié au réseau public de désinfection.

5- Mise à prix : Quatre millions six cent dix-huit mille deux cent dinars (4.618 200,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Echebbi Sfax le lundi dix-neuf août deux mille vingt-quatre (19/8/2024) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X00887VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société TUNISIAN ADDITIVE FOOD COMPANY TAFCO, I.U. 1317975N, ayant son siège social à l'avenue Habib Bourguiba Imm Bouchléka Hamma Gabès et au département chancho, - Délégation El Hamma - Gabès, et à la B.P. 704 Beb Bhar Gabès.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble dénommé «TAFCO» objet du titre foncier n°34710 Gabès, qui représente un terrain agricole boisé d'amandiers, d'oliviers et de figuiers, et le reste nu (d'après le titre foncier), et sur le terrain un terrain à caractère industriel, clôturé, de forme rectangulaire, sur lequel a été construite une usine de fabrication d'additifs alimentaires, situé dans la zone Maksim Al-Mansif, Shanshou, délégation d'El Hamma, gouvernorat de Gabès, en bordure d'une route goudronnée reliant la route entre El Hamma et Gabès et la route de Matamata, à 16 km de la ville d'El Hamma et 23 km de la ville de Gabès, dans une zone qui dispose de tous les éléments d'aménagement (voie publique, réseau d'eau potable,

éclairage public, réseau électrique). Elle se caractérise par la densité des installations industrielles et est proche du complexe chimique de Gabès et de la cimenterie de Gabès. Elle est bordée au nord par l'usine de chaux SOCHA, au sud par une ruelle de 8 mètres de large suivie d'un terrain nu sur la propriété du Hajj Muftah Al-Amiri, à l'est par une route goudronnée où se trouve l'entrée principale de l'usine, et à l'ouest par un terrain nu objet du titre foncier n°4233 Gabès, d'une superficie de 25210 m², sur laquelle ont été érigés plusieurs bâtiments répartis sur l'ensemble du terrain, bâtis par des matériaux moyenne gamme, variant selon la fonction de chaque partie, et ce comme suit :

1- L'unité de production : C'est un espace entièrement réalisé, de 36 m de long, 20 m de large, et d'une superficie de 1776 m², de forme approximativement rectangulaire, avec un rez-de-chaussée et 3 étages supérieurs contenant divers mécanismes de production. Les fondations sont en béton armé, sa couverture en structure en fer, son sol est en ciment et ses revêtements muraux sont peints.

2- Entrepôt de stockage : Il s'agit d'un espace entièrement achevé, de 36 m de long et 26 m de large, d'une superficie d'environ 936 m², de forme rectangulaire. Les matériaux utilisés dans sa construction sont de qualité moyenne, ses fondations sont en béton armé, sa couverture en structure en fer, son sol est en ciment et ses revêtements muraux sont peints.

3- Atelier de mécanique : C'est un espace entièrement réalisé, de 18 m de long, 12 m de large, et d'une superficie d'environ 216 m², de forme rectangulaire. Ses fondations sont en béton armé, sa couverture en structure de fer, son sol est en ciment et ses revêtements muraux sont peints.

4- Le réservoir : Sa base mesure 35 m de long et 35 m de large et sa capacité est de 3 m3. Il contient un réservoir préparé pour contenir des acides et est situé à l'intérieur d'un espace clôturé en béton au niveau des murs et du sol.

5- Le bâtiment administratif : Entièrement achevé, d'une superficie d'environ 394 m², polygonal, composé de deux étages (rez-de-chaussée et premier), la surface couverte de chaque étage est d'environ 197 m², sa structure est en béton armé, la menuiserie est en aluminium, le plafond est en béton et les revêtements muraux sont peints.

6- Le bâtiment social : sa superficie est d'environ 176 m², de forme rectangulaire, sa structure est en béton armé, la menuiserie en aluminium, le plafond en béton et les revêtements muraux sont peints.

7- Le siège des douanes : Entièrement achevé, sa superficie est d'environ 92 m², multifaces, sa structure est en béton armé, la menuiserie en aluminium, le plafond en béton, et les revêtements muraux sont peints.

8- Le poste de garde : Sa superficie est d'environ 50 m², multifaces, divisé en 2 parties, l'une pour le poids et l'autre pour le gardiennage. Sa structure est en béton armé, la menuiserie en aluminium, le plafond en béton et les revêtements muraux sont peints.

9- Poste de distribution de gaz : 13 m de long et 4,5 m de large, d'une superficie d'environ 58,5 m², de forme rectangulaire, sa structure est en béton armé, le sol en ciment, le plafond en béton, et les revêtements muraux sont peints.

10- Le transformateur électrique : sa longueur est de 9,5 m, sa largeur est de 4,5 m, et sa superficie est de 42,75 m², de forme approximativement rectangulaire. Sa structure est en béton armé, le sol en ciment, le plafond est en béton et les revêtements muraux sont peints.

11- Mécanisme de pesage : Il mesure environ 18 m de long et environ 5 m de large.

12- Espaces extérieurs : une clôture d'une longueur de 619,1 m, préparation du sol, trottoirs et voiries, travaux de plomberie, réseau de protection incendie et réseau d'acide, raccordement aux réseaux de gaz, d'eau et d'électricité, fondations du stand vertical, fondations pour l'espace camions, fondations pour 2 unités silos et le réseau électrique.

Notant que l'usine est équipée de mécanismes de production de grains (Malaxeur, dispositif contrôleur, granulateur, groupe de commande granulateur, accouplement granulateur moteur-ducteur) et de mécanismes de construction (sécheur à tube métallique, groupe de commande sécheur, sécheur, chambre de combustion, la céramique combustion chambre, chaise, matériel, équipements, mécanismes de levage (élévateur à godet, élastique de transport, élastique, godets et rouleaux, élévateur et aspirateurs, 3 points dans 2 directions), mécanismes de laboratoire (innomètre, spectrophotomètre, paillasses, dosseret) et armoires électriques (Tapis de régulation, automate, appareil, appareil électrique, plongeurs appareil électrique, etc.), 2 unités silos d'une capacité de 100 m3, Broyeur Broyeur, Brûleur Broyeur, Crible, équipement tapis doseur, bandelettes de réaction, pompes, ventilateur, tour de chargement de camion, trémie doseuse de chaux, crépine, compresseur, vanne.

5- Mise à prix : Dix millions deux cent trente-huit mille trois cent vingt-cinq dinars (10.238.325,000DT), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès sis à l'avenue de Farhat Hached Gabès le mercredi vingt et un août deux mille vingt quatre (21/8/2024) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X00888VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après modification du cahier des charges

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax et ce le lundi douze août deux mille vingt quatre (12/8/2024) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Les créanciers saisissants : Les héritiers de Mongi Tahri qui sont sa veuve Radhia Charrad et ses enfants Fatma, Ines, et Anis TAHRI, ayant leur domicile légal élu se rapportant à cette affaire au bureau de leur Avocat Maître Slim Bouassida sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Les débiteurs saisis : Maître Boulbaba Ben Mokhtar Rebai. Avocat, titulaire de matricule unique 11186070, domicilié à immeuble Intilaka 1 Escaliers B - Cinquième étage Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°27206 Sfax dénommé «Intilaka 318» sis à l'immeuble Intilaka 1 et précisément aux Escaliers «B» cinquième étage. Il s'agit d'un appartement sous forme de bureau d'Avocat qui se compose d'un hall, deux chambres, une petite cuisine et une salle d'eau, sa superficie est de 61 m² avec l'ensemble des parts communes qui lui sont liées et qui s'élèvent à 61/14569 d'immeuble est équipé par toutes les commodités nécessaires, il est en bon état en ce qui concerne la maintenance et l'entretien. Il est bon pour l'activité administrative et exploité actuellement par le débiteur.

Mise à prix : La mise à prix de l'ensemble de l'immeuble décrit ci-dessus et revenant au débiteur saisi a été fixé à cent six mille et sept cent cinquante dinars (106.750,000 dinars) en sus des frais de l'adjudication qui seront fixés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que l'intermédiaire d'un avocat et après consigné le tiers de la mise à prix.

2024X00889VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble suite à une saisie immobilière

Après modification du cahier des charges à propos de la créance est de 328.915.282 Dinars

D'après l'expertise faite par l'expert Imhamed Walha le 30/5/2024 et d'après le jugement rendu par le tribunal de première instance de Sfax sous N°67393 le 20/6/2024

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Algérie Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Faouzi Ben Mohamed Triki (débiteur - hypothécaire) représentant commercial titulaire de la CIN 01048759, y demeurant à l'Avenue Algérie Rue Bjeya Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moala Huissier Notaire sous le n°34960 le 18/01/2024 sur la totalité de la propriété sise à la Route de Tunis Km3 Rue Einstein Sfax à gauche direction de Sfax et à distance 100m environ de la route principale, citée représentée par une parcelle du terrain clôturée de tous ses cotés d'une superficie de 910m² où existe une villa d'une superficie couverte est de 250m² qui contient entrée de villa, séjour, salon, hall, 3 chambres, salle de bain, wc, cuisine où se trouve coin de repas, douche tout est équipée et ses murs en faïence et véranda.

La propriété est équipée par l'électricité et eau potable

Les limites de cette propriété : du Sud entrée de l'est héritiers Ahmed Dammak, du nord Rue Einstein et de l'ouest Ali Hadded.

Mise à prix : est fixé six cent cinquante mille Dinars (650.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 12 août 2024 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise à la Rue Abou Kacem Echebbi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 216.666.666 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2024X00890VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Etude de Maître Khalifa Feki

Huissier de Justice à la Circonscription Judiciaire de la Cour d'Appel de Sfax

27, Avenue Habib Achour (ex-Rue Haffouz) Immeuble Anis Sfax

Tél : 74.297.555 F

Fax : 74.296.222

Adresse électronique : khalifa.feki@yahoo.fr

Matricule fiscal : 169146X/A/P/000

Le poursuivant : Monsieur Abderrahmen Makni, Expert Judiciaire prés les Tribunaux, ayant son bureau à la Route de Gremda km 0,5 Rue Taha Houcine Immeuble Asma Palace 2ème étage Appartement n°25 Sfax en sa qualité de liquidateur de la Société "Les Rêves du Nourrissons "BAMBINO" son matricule unique 0580323 T au Registre National des Entreprises ayant son siège à la Route de Gabès km 1 Rue Ibne Zaidoun 3012 Sfax Sud.

Fonds de commerce à vendre : Il est exploité à l'immeuble sis à la Route de Gabès km 1 Rue Ibne Zaidoun 3012 Sfax Sud et précisément prés de la Mosquée Essedik Premier étage, son accès se fait à travers des escaliers soit du côté Nord soit du côté Sud Avenue de l'Environnement. Il couvre une superficie de 335 m² et comporte un grand salon de travail avec les bureaux administratifs des magasins et deux salles d'eau.

Les éléments incorporels : L'achalandage, le nom commercial "Bambine" la clientèle et le droit au bail.

Droit au bail : Ce droit a été acquis suivant un acte de bail du local en date du 10/8/2020 moyennant un montant de loyer de 270,000 par mois lors de la signature du contrat et qui est exploité dans le commerce du prêt à porter en gros et soumis à une augmentation annuelle de 5%.

Les éléments corporels : Comportent un ensemble de machines à coudre, des machines de coupe de tissus, un ensemble d'ordinateurs et des imprimantes des modèles, un ensemble de vêtement au cours de confection, un ensemble des fournitures de couture, des fournitures d'emballage, des éléments de bureau et accessoires, des ordinateurs, des imprimantes et des climatiseurs.

Mise à prix :

1/ Des éléments corporels : 321.426,800 dinars (d'après le rapport de l'expert Nabil Hassioun, chargé suivant ordonnance sur requête rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n° 11211/23 en date du 22/11/2023)

2/ Les éléments incorporels : 30.000,000 dinars (d'après le rapport de l'expert Taieb Ben Othmen chargé suivant ordonnance sur requête rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n°6235123 en date du 22/6/2023).

Les frais : L'acquéreur adjudicataire supportera les frais du procès-verbal de vente et sa publication ces frais seront annoncés le jour des enchères et après la fixation de leur montant d'une manière définitive.

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le jeudi 15/8/2024 à onze heures du matin sur le lieu du fonds de commerce à vendre et exploité au local sis à la Route de Gabès km 1 Rue Ibne Zaidoun 3012 Sfax - Sud et précisément prés de la Mosquée Essedik Premier étage.

2024X00893VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction de la mise à prix

Maître Ayadi Abdelfateh

M.F : 1792810P/A/M/000

Partie poursuivant : Saif -Din Abid, route Mahdia-Al-Bustan-Sfax, domicile élu au bureau de maître Ahdelfateh Ayadi, de la Sté Ayadi d'avocats et d'arbitrage 2 Léopold Senghor, Immeuble Idriss, Sfax.

Partie saisie : Mamdouh ben Abdallah, demeurant à la route Sidi Mansour, km 6, Sfax.

L'immeuble destiné à vendre : L'ensemble des biens faisant l'objet du titre immobilier, n°55258, Sfax, «Al-Wafa», sise à la Mairie de Sidi Mansour, km 10, District de Mansoura, Province de Sfax, d'une superficie de (361 mètres carrés) composé d'un terrain sur lequel a été construite une villa, composée d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un entrepôt, délimité par la qibla et la route derrière elle Ecole primaire de Mansoura, à l'est, la parcelle n°441, et à Jofa, la parcelle n°442, et derrière elle se trouve la route Habbana, et à l'ouest, la route.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax la matinée du lundi le 19/8/2024 à partir de 9 heures du matin.

Charges réelles grevant l'immeuble : Le bien objet de la vente bénéficie d'une première hypothèque au profit d'Aman Banque, selon l'hypothèque émise le 12/3/2013, dépôt Sfax, tome 01/2023, numéro 8377, pour garantir un total d'un montant de (100 000 000 D) en sus des excédents et dépenses.

Une seconde hypothèque au profit d'Aman Banque selon l'hypothèque émise le 16 septembre 2014, Dépôt Sfax, Volume 02/2023, n°2478, pour garantir un montant total de (30 426 000 D) outre les excédents et dépenses.

Mise à prix : Quatre cent dix-sept mille deux cent cinquante dinars (417 250 000 D) selon l'estimation de l'expert Mohsen Bouzid.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effecteur tous les jours de travail pendant l'horaire administratif pour plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2024X00898VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Association Dar El Khir

Siège social : 11 Rue El Khalij auprès de Meublatex Jendouba

En vertu d'une ordonnance sur requête n°59750 rendue en date du 9 février 2017 par Mr. le président du tribunal de première instance de Tunis, il a été déclaré la désignation de Mr. Makram GUIRAS en qualité de liquidateur judiciaire de l'association ci-dessus indiquée.

Le créancier doit inscrire leurs créances auprès de liquidateur dont le siège est sis au cabinet 10 Rue Abderrahmene Azzem Appt B13 Résidence EL WIFEK Montplaisir 1073 Tunis.

2024401791VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 12 août 2024

(Exercice 2023)

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE HAMMAMET SA

Société anonyme

Au capital de 57 300 000 dinars

Identifiant unique : 1478140T

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Bab Bhar - Tunis - Tunisie

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société de promotion touristique Hammamet SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 12 Août 2024 à 10h au siège social de la société sis au 70-72 Avenue Habib BOURGUIBA -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,

2- Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2023,

3- lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023,

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023,

5- Conventions réglementées,

6- Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2023,

7- Affectation du résultat de l'exercice 2023,

8- Démission d'un Administrateur et Désignation d'un Administrateur en remplacement,

9- Pouvoirs.

2024T00671SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 12 août 2024

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE HAMMAMET SA

Société anonyme

Au capital de 57 300 000 dinars

Identifiant unique : 1478140T

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Bab Bhar - Tunis - Tunisie

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société de promotion touristique Hammamet SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le lundi 12 Août 2024 à 11h au siège social de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du Capital de la Société SPT Hammamet,

2. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la société,

3. Pouvoirs.

2024T00672SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société SOCIETE MAGHREB MEDITERANENNE D'AUDIOVISUEL

«SOCIETE MAGHREB MEDITERANENNE D'AUDIOVISUEL»

Siège social : Immeuble Nadra, 1er étage Rue du Lac HURON Rue Lac Balbina les Berges du Lac 1, Appartement B07, Tunis.

Matricule Fiscal : N°1326438/S

Les actionnaires du capital de «SOCIETE MAGHREB MEDITERANENNE D'AUDIOVISUEL» sont invités à assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 15 Août 2024 à dix heures du matin à Charguia 1, Rue de l'énergie, résidence Samsun, 2ème étage, Tunis.

Ceci est pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Lecture des états financiers, du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes arrêtés du 31/12/2023,

- Approbation des états financiers et du rapport du Conseil arrêtés au 31/12/2023,

- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats,

- Nomination d'un commissaire aux comptes,

- Renouvellement de tous les pouvoirs de signature à Mr le Président Directeur Général,

- Opérations diverses.

2024T00673SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE GLOBAL SOFT NET S.A

Société anonyme

Au capital 973 800 Dinars

Siège social : Imm. Panorama, 3ème étage, Apprt. 3-8, Centre Urbain Nord, Tunis

IU : 1000240Y/A/M/000

Lés actionnaires de la société «GLOBAL SOFT NET» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 15/8/2024 à 10 H au siège social de la société.

Cette assemblée, délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard accusé dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3- Lecture et approbation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023;

4- Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

5- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

6- Quitus aux administrateurs;

7- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

8- Nomination d'un nouvel administrateur

9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024T00675SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Investissement du Cap-Bon- SA

Au capital de 4 000 000 Dinars

Siège social : Immeuble La Jarre - Nabeul

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement du Cap-Bon «SICAB» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 29 août 2024 à 10 heures au siège de la société sise à l'Immeuble la Jarre - Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif l'exercice 2023

3/ Fixation des jetons de présence pour la gestion 2023

4/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023

5/ Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du C.S.C

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2023

7/ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023

8/ Pouvoir pour l'accomplissement des diverses formalités juridiques.

2024R01831SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE CATERING

Au capital de 12.000.000 dinars

Siège social : Unité de Catering Aéroport Tunis Carthage 1080 Tunis

IU : 0769281 S

M.F : 769281S/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Catering sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 8 août 2024 à 10h au siège social de Tunisie Catering «Unité de Catering» Aéroport Tunis Carthage 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des délais et des modalités de convocation de l'assemblée;

2/ Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice clos au 31/12/2021 ;

3/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes arrêtés au 31/12/2021 ;

4/ Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

5/ Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 ;

6/ Approbation des conventions réglementées par le code des sociétés commerciales;

7/ Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2021 ;

8/ Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024 ;

9/ Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

Tous les documents nécessaires sont mis dans les délais légaux à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

2024R01832SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Recyclage Brahem

Société anonyme

Capital social : 482 600.000 DT

Zone industrielle 5080 Téboulba

M.F : 1539007D

BC : B15222782017

Les actionnaires de la société Recyclage Brahem sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 14 Août 2024 à 12h au bureau de l'administrateur judiciaire Maître Yassine BOUDRIGA,

complexe Borj Khfacha Bloc 3, étage 5 bureau N°B5-28 Avenue de la République 5060 Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Pour examiner la situation générale de l'entreprise, en particulier sa situation financière et ses actifs.

2/ La continuation de l'exploitation et l'activité de la société.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au bureau de l'administrateur judiciaire.

2024S00912SANB3

Convocation

SOCIETE MISE EN VALEUR ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"El ETTIZAZ III"

SA au capital de 6.000.000 Dinars

10, avenue des pyramides, Sfax - Tunisie

MF : N°503753 H

Le Conseil d'Administration de la société mise en Valeur et développement Agricole "El ETTIZAZ III" a le plaisir d'inviter tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 15 août 2024 à 11 h au cabinet du commissaire aux comptes Mr Sleheddine Zahaf sis au 11, rue Cheikh Magdiche, 3000 - Sfax et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard quant à la tenue de l'assemblée ;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de la société "SMVDA El ETTIZAZ III" à l'assemblée générale annuelle au titre de l'exercice 2023;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société "SMVDA El ETTIZAZ III" relatifs à l'exercice 2023;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023;

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2023;

8. Nomination des membres du conseil d'administration;

9. Nomination du commissaire aux comptes de la société;

10. Questions Diverses ; et

11. Pouvoirs pour formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2024X00882SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE MONASTIRIENNE IMMOBILIERE & TOURISTIQUE

S.A au capital de : 9 100 000 dinars

Siège social : 15 Rue 1er Juin 1002 Tunis

Identifiant unique : 0009097R

Le conseil d'administration réuni le 9 Juillet 2024, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 8 Août 2024, à 9h au 72 Bis, Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2023.

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Nomination de nouveaux administrateurs.

8- Pouvoirs en vue des formalités.

2024401731SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE TOURISME DE JEUNES

SOTUTOUR

S.A au capital de 3.779.300DT

02 Rue de Sparte - 1000 Tunis

MF : 0002468T

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIENNE DE TOURISME DE JEUNES (SOTUTOUR) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 21 août 2024 à 10h30 au siège social de SOTUTOUR 02 Rue de sparte 1000 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'activité pour l'année 2017

2- Lecture des états financiers au 31 décembre 2017

3- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour l'année 2017

4- Approbation du rapport d'activité et les états financiers au 31 décembre 2017.

5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2017

7- Affectation des résultats

8- Avis sur les jetons de présence pour les exercices 2014-2015-2016.

2024401785SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TECHNO POINTE

SA au capital 700 000 DT

Siège social : 6 Rue Danton 1002 Tunis

Identifiant unique RNE : 0005347Y

Les actionnaires de la société anonyme TECHNO POINTE, sont

convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 26 Août 2024 à 10:30 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes afférant aux états financiers de cet exercice.

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice clos au 31.12.2023.

- Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

- Affectation du Résultat.

- Questions diverses.

2024401794SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La société citoyenne régionale du financement et de la mise en valeur agricole

Route Manzel Bouzalfa Km 1 Soliman

Matricule fiscal : 1830704d

Capital social : 21000

Le bureau du comité directif de la société citoyenne régionale du financement et d'assurance coopérative invite les membres souscripteurs de la société citoyenne pour présenter dans l'assemblée générale extraordinaire le 25 juillet 2024 à la salle des réunions à Béni Khaled à partir de 08h30.

En insistant sur vos présences et pour plus d'information appeler le 21487894

Mohamed Touil le président du comité directif de la société citoyenne régionale et merci.

2024R01859SODB3

Une deuxième convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société communautaire régionale Manouba el Baya

Nom de l'entreprise : Société communautaire Régionale de Manouba El Baya

Siège : pépinière d'Institutions, Université de la Manouba

Type : régional

Capital social : 25 600

Activité : Agriculture raisonnée

Durée de l'entreprise : 99 ans

Date et lieu de dépôt du modèle de contrat de constitution 17/01/2023 sous le n°1 au Tribunal de Première Instance de la Manouba

Nombre d'actions souscrites : 127 actions

Valeur nominale de chaque action : 200 dinars

Nom de l'établissement bancaire : Banque Nationale Agricole, Agence Manouba 030341640321000046.

Le Conseil d'Administration de la Société Nationale Régionale de Manouba El Baya annonce l'invitation de tous les membres participant au capital social de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2024 dans la Grande Salle de la Commune de Manouba à neuf heures du matin, conformément à ce qui est stipulé au chapitre 35 du décret n°15 de la convocation à l'assemblée générale ordinaire et au chapitre trois des statuts, chapitre 8.

Convocation : Les participants peuvent également, huit jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire. Convoquer l'assemblée générale ordinaire, prendre connaissance au siège social de la société des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes de la société.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1) Clarifier la notion société communautaire et son mode de fonctionnement.

2) Rappeler aux acteurs de la société communautaire régionale de Manouba El Baya leur obligations à l'entreprise et leurs droits et leurs fonctions et sont attribuées conformément à la loi organique de la société communautaire Régionale de Manouba El Baya.

3) Fournir une synthèse de l'activité de la société et des travaux du Conseil d'Administration de la Société communautaire Régionale de la Manouba pour la période de son existence du 17 octobre au 28 juin 2024.

4) Présentation des démarches juridiques engagées par les membres du Conseil d'Administration.

5) Examiner les changements survenus dans le capital social

6) Approbation du règlement intérieur de la société Communautaire régionale «Manouba El Baya»

7) Pourvoir un poste vacant résultant de la démission des membres du Conseil d'Administration, avec la possibilité de réduire le nombre de membres de 6 à 9 ou 12 membres selon décision de l'assemblée générale ordinaire

8) Elire ou révoquer des administrateurs.

9) Examen des comptes et approbation par l'expert-comptable de la société

10) Octroi ou refus du brevet aux administrateurs (membres du conseil d'administration)

11) Identifier un groupe actif et favorable aux travaux du conseil d'administration et de l'entreprise en fonction de la spécialisation et des besoins.

12) Soumettre un formulaire pour ceux qui souhaitent se former.

13) Enregistrement des propositions des participants assistant à l'assemblée générale ordinaire de la Compagnie nationale régionale Manouba El Baya

Président du Conseil d'Administration, Fakhri El-Dine Trabelssi, téléphone : 93484411.

2024401782SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Saida Bent Hamadi Dhahri titulaire de la CIN n°07298682 déclare la perte de l'acte de propriété n°88048/07 objet du titre foncier n°54916 Bizerte.

2024T00665DIVD2

Avis

Monsieur Mouhi Eddine Ben Tiba déclare qu'il a perdu le titre de propriété n°15/36651 daté le 6 juin 2014 du titre foncier n°90936 Monastir d'après un certificat de perte n°404 daté le 9 juillet 2024.

2024S00915DIVD2

Avis

Saka Ahmed annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 324 m² sise à la Route el Matar Km 9 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X00895DIVD2

Avis

Mr Mohamed Kriaa déclare la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre de 495.40m² située à la route Mahdia km 4 il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2024X00896DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Beja

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1491 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de Beja;
- Vu le décret n° 96-2037 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de Beja;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Beja porte à la connaissance du public qu'en date du **31 mai 2024**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Beja.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Beja, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
Municipalité Zahret Medien	Amdoun	412	**Nord :** Impasse (Réquésition N° 6180) **Sud :** T.F N° 3075 Béja (Maison de culture) **Est :** Avenue Habib Bourguiba **Ouest :** Rue de Bibliothèque Public	D.P.E 775

2024R01833MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Kasserine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **27 Mai 2024**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit le déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	D.P.E
Jbel El Hoguef	Feriana	2150000	**Nord :** Oued El Hoguef **Sud :** Terre Privée Ouled Abbess **Est :** Oued El Hoguef **Ouest :** T.P.D N° 49736	D.P.E 606

2024R01834MINA4

Société El Bouniane

S.A – Capital Social 2.500.000 dinars
68 , Avenue Farhat Hachad - 1001 – Tunis
Identifiant Unique : 0001924S

BILAN

AUX 31 / 12 / 2023

Exprimé en Dinars

	NOTES	AU 31 DECEMBRE 2023	2022
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
- Immobilisations incorporelles		159 034	152 534
- moins : amortissements		(149 041)	(141 425)
		9 993	11 109
- Immobilisations corporelles		9 091 994	9 024 346
- moins : amortissements		(1 809 522)	(1 649 786)
		7 282 472	7 374 560
- Immobilisations financières		38 053 965	55 069 436
- moins : provisions		(9 965 956)	(8 919 900)
		28 088 009	46 149 536
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		35 380 474	53 535 205
ACTIFS COURANTS			
- Opérations particulières avec l'Etat		8 331 456	8 331 456
- Autres actifs courants		2 983 386	2 651 190
- Moins : provisions		(51 631)	(51 631)
- Placements et autres actifs financiers		17 628 455	8 241 726
- Liquidités et équivalents de liquidités		7 949 834	1 076 065
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		36 841 500	20 248 806
TOTAL DES ACTIFS		72 221 974	73 784 011

Société El Bouniane

S.A – Capital Social 2.500.000 dinars
68 , Avenue Farhat Hachad - 1001 – Tunis
Identifiant Unique : 0001924S

BILAN

AUX 31/12/2023

Exprimé en Dinars

	NOTES	AU 31 DECEMBRE 2023	2022
CAPITAUX PROPRES & RESERVES			
CAPITAUX PROPRE			
- Capital social		2 500 000	2 500 000
- Réserves		40 814 509	40 745 924
- Autres capitaux propres		12 860	12 860
- Résultats reportés		65 692	177 141
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		43 393 061	43 435 925
- Résultat de l'exercice		1 503 638	2 969 213
Total des capitaux propres avant répartition		44 896 699	46 405 138
PASSIFS			
PASSIFS NON-COURANTS			
- Provisions pour risques et charges		530 671	530 671
Total des passifs non courants :		530 671	530 671
PASSIFS COURANTS			
- Opérations particulières avec l'Etat		26 477 883	26 477 884
- Fournisseurs et comptes rattachés		23 063	78 178
- Autres passifs courants.		293 658	292 140
Total des passifs courants :		26 794 604	26 848 202
TOTAL DES PASSIFS :		27 325 275	27 378 873
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		72 221 974	73 784 011

Société El Bouniane

S.A – Capital Social 2.500.000 dinars
68 , Avenue Farhat Hachad - 1001 – Tunis
Identifiant Unique : 0001924S

ETAT DE RESULTAT
AUX 31/ 12 / 2023

Exprimé en Dinars

	NOTES	AU 31 DECEMBRE 2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
- Produits de participations		731 102	749 193
- Revenus des immeubles		169 788	149 198
- Autres produits d'exploitation		110 864	126 515
Total des produits d'exploitation :		1 011 754	1 024 906
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Achats d'approvisionnement consommés		28 394	18 890
- Charges de personnel		522 032	531 715
- Dotations aux amortissements et aux provisions		1 213 409	(556 799)
- Autres charges d'exploitation		140 897	123 768
Total des charges d'exploitation :		1 904 732	117 574
RESULTAT D'EXPLOITATION		(892 978)	907 332
- Charges financières nettes		(60 211)	63 618
- Produits de placement		2 808 867	2 374 327
- Autres gains ordinaires		-	-
- Autres pertes ordinaires		-	(62 323)
Résultat des activités ordinaires avant impôts		1 855 678	3 282 954
IMPOTS SUR LES BENEFICES & CSS		(352 040)	(313 741)
Résultat des activités ordinaires après impôts		1 503 638	2 969 213
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 503 638	2 969 213

Société El Bouniane

S.A – Capital Social 2.500.000 dinars
68 , Avenue Farhat Hachad - 1001 – Tunis
Identifiant Unique : 0001924S

FLUX DE TRESORERIE

AUX 31 / 12/ 2023

Exprimé en Dinars

	AU 31 DECEMBRE 2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
* Résultat net	1 503 638	2 969 213
Ajustement pour :		
* Amortissement & provisions	1 748 809	406 400
* Variations des :		
- Créances et autres actifs	(332 196)	(496 130)
- Fournisseurs & autres dettes	8 114 246	(124 072)
* Plus ou moins-values de cession	-	-
* Reprise sur provisions	(535 400)	(963 199)
Flux de trésorerie provenant de l'Exploitation :	10 499 097	1 792 212
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
- Décaissements affectés de l'acquisit. d'immobili.	(74 148)	(205 044)
- Encaissements provenant cession d'immobilisation	-	-
- Décaisse. provenant de l'aquisit. d'immob. financ.	-	-
- Encaiss. provenant de cession d'immob. financ.	-	-
Flux de trésor. Provenant des activités d'inves. :	(74 148)	(205 044)
Flux de tresorerie liés aux activités de financement		
- Encaiss.suite opérations particulières avec l'état	(510 000)	(16 513)
- Décaiss.suite opérations particulières avec l'état	(3 000 480)	(2 099 874)
- Décaiss. Provenant des emprunts	(40 700)	(14 858)
Flux de trésor. Provenant des activités de finan. :	(3 551 180)	(2 131 245)
Variation de trésorerie	6 873 769	(544 077)
Trésorerie au début de l'exercice	1 076 065	1 620 142
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7 949 834	1 076 065

2024401795BCFA5